

**20/20**

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle  
au capital de 6 000 euros  
Siège social : 6 RUE DE LA PELISSERIE  
30700 UZES  
511 127 706 RCS NIMES**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS  
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31/10/2024**

L'an Deux mille vingt quatre,  
Le Trente et un Octobre,  
A 17h,

Madame ISABELLE FLAUX, demeurant 29 Avenue Franklin Roosevelt 30000 NIMES,  
Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 6 euros composant le capital social de la  
Société 20/20,  
Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 6 RUE DE LA PELISSERIE, 30700 UZES au 15 RUE PELISSERIE 30700 UZES à compter du 31/10/2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

"Le siège social est fixé : 15 RUE PELISSERIE 30700 UZES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique  
ISABELLE FLAUX

